

Télédéclaration de la taxe de séjour

Guide hébergeur



Étape 1 - Création de votre compte hébergeur

Renseignez votre offre auprès de l'Office de Tourisme :

- En venant directement nous rencontrer dans nos bureaux d'information situés au Musée de la faïence et de la céramique, rue Victor Hugo à Malicorne-sur-Sarthe.
- Par e-mail : marianne.marteau@valleedelasarthe.fr
- Par téléphone : au 02 85 29 55 43

Fournir les informations suivantes :

- Nom, adresse, classement et descriptif de votre hébergement,
- Vos coordonnées : adresse postale, e-mail et téléphone,
- Pour les hébergements classés : la copie de l'arrêté de classement,
- Pour les meublés et chambre d'hôtes : votre déclaration en mairie.

(i) Vous recevrez ensuite l'invitation pour vous connecter, par e-mail ou courrier postal, avec votre identifiant.

Étape 2 - Votre première connexion

Rendez-vous sur : <https://taxe.3douest.com/valleedelasarthe.php>

1

Sur la page d'accueil du site de télédéclaration, cliquez sur "Se connecter".



3

Renseignez votre e-mail de connexion (identifiant) et validez.



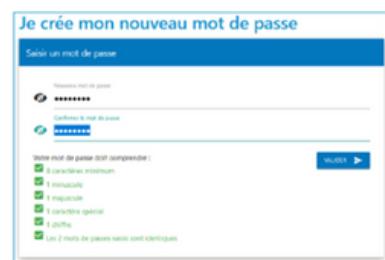
2

Cliquez sur "Première connexion ou mot de passe perdu".



4

Cliquez sur le lien reçu par e-mail, créer votre mot de passe et validez.



Un e-mail vous est envoyé avec le lien vers le générateur de mot de passe.



Vous pouvez vous connecter à votre espace !

Étape 3 - Saisissez vos déclarations

La télédéclaration remplace l'envoi par courrier ou e-mail des formulaires. Vous n'aurez pas à nous les transmettre si vous déclarez sur la plateforme.

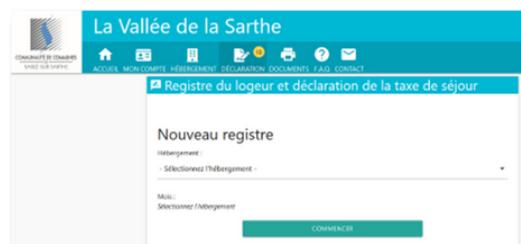
1

A partir de la page d'accueil de votre compte, cliquez sur "Déclaration".



3

Sélectionnez l'hébergement et le mois à saisir.



2

Pour accéder au registre mensuel du logeur, cliquez sur "Saisie manuelle du registre".



"Je n'ai pas loué" vous permet de saisir vos déclarations à "0" sur plusieurs mois.

"Location via tiers collecteur" vous permet de renseigner les séjours plateformes : dates du séjour et nom de l'opérateur numérique.

"Importez le fichier .CSV" module pour les logiciels hôteliers.



Votre établissement est fermé
1 ou plusieurs mois : renseignez les périodes de fermeture pour une déclaration mensuelle automatique à "0".

Accès au formulaire de saisie sous l'onglet "Hébergement".

4

Saisissez le détail des séjours (les calculs sont automatiques).



Les registres sont adaptés à la déclaration avec le tarif fixe ou à la déclaration avec le tarif proportionnel. Pour cette dernière, les champs "Prix de la nuitée HT" et "Prix de vente total HT" sont ajoutés. Les séjours "à cheval" sur 2 mois sont gérés par le logiciel : répartition automatique des nuitées.

5

Validez votre déclaration !



Cette action finalise la procédure et en informe votre référent taxe de séjour !



Un e-mail de confirmation vous est envoyé.

Étape 4 - Le reversement de la taxe de séjour

À partir de vos déclarations, vous recevez à chaque fin de période de perception (semestre) par courrier postal, un avis récapitulatif des sommes à payer indiquant les modalités de reversement.



La gestion de vos données dans votre compte hébergeur :

Vos informations, ainsi que celles concernant votre hébergement, sont importées de notre base de données e-SPRIT.

Elles ne peuvent donc être directement modifiées dans votre compte hébergeur.

Si vous souhaitez modifier vos informations :

- rendez-vous dans votre espace VIT de la base de données e-SPRIT :

esprit.espacepro.tourinsoft.com

- ou contactez votre référent taxe de séjour

Les modes de saisie disponibles pour vos déclarations :

Au séjour : Paramètre par défaut, registre conforme à la réglementation.

Au mois (1 ligne par mois) : Mode récapitulatif, temps de saisie plus rapide. *Si vous choisissez cette option, nous vous conseillons de garder une copie du détail des nuitées enregistrées pour un éventuel contrôle.*

Import d'un fichier cvs : Le modèle de fichier est disponible auprès de votre référent pour le paramétrage de votre logiciel hôtelier.

La base de données e-SPRIT :

Cette base de données est régionale et partagée avec plusieurs acteurs touristiques. Elle permet de référencer les offres de nos prestataires (hébergement, restaurant, activité) qui seront ainsi présents gratuitement dans nos brochures promotionnelles et/ou sur notre site internet et ceux de nos partenaires.

Vous souhaitez obtenir plus d'informations sur notre base de données ou le référencement de votre offre, contactez : Marianne MARTEAU au 02 85 29 55 43 - marianne.marteau@valleedelasarthe.fr



Offices de
Tourisme
de France
•
Vallée de la Sarthe

Contactez votre référent taxe de séjour :

Marianne MARTEAU

Tél. 02 85 29 55 43

marianne.marteau@valleedelasarthe.fr